

Position

Les gouvernements cantonaux disent oui à la RIE III

Assemblée plénière du 16 décembre 2016

Les gouvernements cantonaux sont résolument favorables à la 3^e réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), sur laquelle le peuple suisse devra se prononcer le 12 février 2017. La RIE III préserve la compétitivité internationale de la Suisse et elle est déterminante pour l'économie et la recherche. Plus de cent mille emplois et des recettes fiscales chiffrées à 5,4 milliards de francs par an sont en jeu. Le départ d'entreprises internationales, très mobiles, pourrait engendrer des pertes considérablement plus élevées que les coûts de la réforme. C'est la raison pour laquelle les gouvernements cantonaux recommandent de voter oui à la RIE III.

Cela fait des années que l'on assiste à une montée en puissance des critiques, en Europe et ailleurs, contre la Suisse et son système d'imposition des entreprises internationales. Nombre de ces entreprises, très mobiles, pourraient être tentées de quitter la Suisse si elle abolissait purement et simplement ces privilèges fiscaux. On parle de 24 000 sociétés qui emploient quelque 150 000 salariés, toutes branches confondues. Les PME suisses ne seraient pas épargnées, car elles profitent de la demande de ces grands groupes en biens et en services produits dans le pays. Les entreprises qui bénéficient aujourd'hui de privilèges génèrent, chaque année, 5,4 milliards d'impôts sur les bénéfices, qui reviennent à la Confédération, aux cantons et aux communes. À cela s'ajoutent les impôts sur le revenu payé par leurs salariés et d'autres recettes indirectes.

La réforme de l'imposition des entreprises est incontournable.

C'est grâce à des conditions cadre particulièrement intéressantes que de nombreuses entreprises, génératrices d'emplois et de recettes fiscales, se sont installées, par le passé, en Suisse. Or ce système fiscal n'est plus défendable. Il faut donc le réformer et l'ajuster aux nouveaux standards internationaux. Si la Suisse ne le fait pas, elle risque de perdre en compétitivité. Un système d'imposition des entreprises attrayant et accepté à l'international est synonyme de sécurité juridique et conforte l'économie suisse. Il s'agit de conserver les investissements, l'emploi et les recettes fiscales dans notre pays.

La RIE III est équitable et soutenable.

Les entreprises, et notamment les PME suisses, profiteront toutes de la RIE III. En effet, elle signifiera l'abolition de privilèges fiscaux, mais aussi l'introduction de conditions cadre particulièrement attrayantes pour l'économie dans son ensemble. Plusieurs garde-fous sont envisagés pour prévenir des pertes fiscales trop élevées : ainsi, les cantons devront restreindre l'allègement fiscal global. Il s'agit d'éviter que l'avantage fiscal pour les entreprises ne soit trop important en raison de la possibilité de cumuler les effets de plusieurs mesures. La Confédération profite des efforts consentis par les cantons et veillera à limiter les risques financiers auxquels seront confrontés cantons et communes. Afin de compenser une éventuelle baisse de recettes, la Confédération augmentera la part cantonale à l'impôt fédéral direct. De cette manière, les cantons seront en mesure de mettre en œuvre la RIE III.

L'autonomie fiscale des cantons est préservée.

L'importance des entreprises fiscalement avantagées n'est pas la même d'un canton à l'autre. Les cantons ont une certaine marge d'action pour mettre en œuvre la réforme fiscale en accord avec leurs besoins spécifiques ; ils continueront de fixer eux-mêmes leur taux d'imposition ordinaire des bénéfices.